

Extrait du registre des décisions

Bureau du 25 septembre 2025

n° 136-25

Objet : RS - Attribution de marchés de travaux pour la création d'une piste cyclable avenue Henry Bordeaux sur la commune de Chambéry

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Jean-François Poitou

Philippe Gamen

Michel Dyen

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Daniel Rochaix à Franck Morat

conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Marcel Ferrari - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Hélène Jacquemin - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Marie Perrier - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 25 septembre 2025

délibération n° 136-25

objet **RS - Attribution de marchés de travaux pour la création d'une piste cyclable avenue Henry Bordeaux sur la commune de Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que l'agglomération est chargée de l'aménagement d'une piste cyclable avenue Henry Bordeaux à Chambéry.

Le projet de la présente attribution prévoit les aménagements suivants :

- création d'une piste cyclable entre le giratoire Opinel/Vicat et le carrefour RD1006/Buet,
- installation d'un dispositif de sécurité (séparateur) entre la chaussée et l'espace piéton/cycle.

La consultation des entreprises s'est déroulée sous la forme de marchés à procédure adaptée subséquents aux accords-cadres n° 240169 (lot 1 : VRD) et 240170 (lot 2 : enrobés et autres revêtements de surface), pour réaliser l'ensemble des travaux.

La date limite de remise des offres était fixée au 1^{er} août 2025.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement :

- prix : 60 %,
- valeur technique : 40 %.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable aux offres les mieux-disantes :

- lot 1 (VRD) : groupement Guintoli / NGE Routes pour un montant total de 177 461 € HT,
- lot 2 (enrobés) : groupement NGE Routes / Guintoli pour un montant total de 134 971,52 € HT.

La participation du Département est estimée à 70 000 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 28 août 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'attribuer les marchés relatifs aux travaux de création d'une piste cyclable avenue Henry Bordeaux sur la commune de Chambéry, au groupement d'entreprises Guintoli / NGE Routes pour un montant total de 177 461 € HT pour le lot 1 et au groupement d'entreprises NGE Routes / Guintoli pour un montant de 134 971,52 € HT pour le lot 2,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la passation des marchés,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

136-25

Objet de l'acte :	RS - Attribution de marchés de travaux pour la création d'une piste cyclable avenue Henry Bordeaux sur la commune de Chambéry
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	25 septembre 2025
Annexe(s) :	CCTP Attribution Piste cyclable Avenue Henry Bordeaux

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250925-lmc1H34158H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34158H1

Date de transmission en Préfecture :	26 septembre 2025
Date de réception en Préfecture :	26 septembre 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 29 septembre 2025